

Cimetière

Horaires d'ouvertures

Du 1er mars au 31 octobre de 8h à 19h
Du 2 novembre au 28 février de 8h à 17h

Accès dans les cimetières

Afin de diminuer le nombre de vols commis dans les cimetières et de limiter la circulation de véhicules dans ces sites réservés au recueillement, toutes les entrées seront désormais fermées de façon à ne permettre qu'un accès pour les piétons.

Pour accéder avec un véhicule dans un cimetière, il faut prendre contact avec le Service État Civil au : 01 49 92 66 66 qui délivrera une autorisation (sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical ou d'une carte d'invalidité). Cette autorisation devra être présentée au gardien du cimetière.

Coordinnées

1 rue Adolphe Wersand
93440
Dugny
Infos pratiques

Concession funéraire ou Columbarium

Disponibilité :

Concession de 15 ans ou 30 ans
Columbarium de 5 ans, 10 ans et 30 ans

Procédure, s'adresser au choix : au service afin de régler la concession ou à une société de pompes funèbres à votre convenance qui effectuera elle-même les démarches auprès du service.

Pièces à fournir : Pièce d'identité et justificatif de domicile

Montant et versement : se reporter au tableau des tarifs municipaux disponible en mairie.

Contact

Service État Civil
Tél. 01 49 92 66 66